

10 février 2021

Laos : Situation des droits de l'homme, fermeture des frontières et rapatriement d'exilés condamnés

Avertissement

Ce document, rédigé conformément aux [lignes directrices](#) communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine, a été élaboré par la DIDR en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière et ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. Situation des droits de l'homme	3
1.1. Conditions générales inchangées depuis 2017	3
1.2. Persécution des dissidents	3
2. Fermeture des frontières depuis la pandémie de coronavirus	4
3. Rapatriements forcés depuis les Etats-Unis	4
Bibliographie	6

Résumé : Le régime laotien reste dominé par un parti unique, qui exerce un pouvoir totalitaire et n'admet aucune critique. Un groupe de dissidents basé en Thaïlande a été particulièrement touché par la répression, trois de ses membres ayant été lourdement condamnés en 2017 et détenus depuis 2016, et un autre ayant disparu depuis 2019. Depuis mars 2020, en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie de coronavirus, les frontières du pays sont quasiment fermées aux voyageurs, et depuis la fin de l'année 2020, les ressortissants laotiens, travailleurs émigrés ou étudiants, ne peuvent plus rentrer au Laos. Concernant les Laotiens condamnés aux Etats-Unis pour être rapatriés de force, le gouvernement laotien n'accepte que ceux ayant un passeport laotien valide, soit une faible proportion des personnes concernées, ce qui a déclenché une crise avec le gouvernement américain en 2018.

Abstract : The Laotian regime remains dominated by a single party, which exercises totalitarian power and admits of no criticism. A group of dissidents based in Thailand has been particularly affected by the crackdown, three of its members having been heavily sentenced in 2017 and detained since 2016, and another having disappeared since 2019. Since March 2020, due to the health crisis linked to the coronavirus pandemic, the country's borders are almost closed to travelers, and since the end of 2020, Laotian nationals, migrant workers or students, can no longer return to Laos. Regarding Laotians sentenced to the United States for forcible repatriation, the Laotian government only accepts those with a valid Laotian passport, a small proportion of those affected, which sparked a crisis with the American government in 2018.

Nota : La traduction des sources en langues étrangères est assurée par la DIDR.

1. Situation des droits de l'homme

1.1. Conditions générales inchangées depuis 2017

Pendant sa visite au Laos en mars 2019, Philip Alston, Rapporteur spécial des Nations unies, a constaté :

« [...] une détermination que le Parti [Parti révolutionnaire du peuple lao, PRPL, parti unique d'obédience communiste, véritable instance du pouvoir] doit rester fermement maître du dialogue public, un manque de transparence assidûment maintenu dans la plupart des domaines, une réticence à permettre la critique, l'absence de mécanismes de plainte significatifs, la marginalité du système judiciaire pour tout ce qui a trait aux droits des personnes, la gestion gouvernementale globale des médias, la réglementation stricte de toute association potentiellement indépendante, et la mainmise ferme [des autorités] sur l'aide étrangère. Le résultat est que les efforts visant à promouvoir une consultation significative, à encourager la participation à la prise de décision, à obtenir des avis et des critiques authentiques ou à proposer des approches alternatives sont tous rendus difficiles, voire impossibles. Le sort de la société civile est peut-être la manifestation la plus évidente de ce problème. Le gouvernement a très efficacement fermé tout espace sérieux de discussion et de responsabilisation. Tous les groupes laotiens sont tenus de s'inscrire en tant que « associations à but non lucratif » et, avec les ONG internationales, sont très réglementés et contrôlés de manière exhaustive. En outre, des cas très médiatisés d'intimidations, d'arrestations et de disparitions de personnes [...] envoient des messages effrayants et très efficaces aux personnes qui souhaitent contribuer à résoudre des problèmes publics importants et complexes. »¹

Les enquêteurs indépendants sont surveillés étroitement par les autorités, et Philip Alston s'en est en vain offusqué :

« J'ai vu de mes yeux l'approche du gouvernement quand il a fermement résisté à mes demandes de circuler librement à l'intérieur du pays pour que je puisse visiter [la province d'] Attapeu. Les responsables ont ensuite tenté à plusieurs reprises de surveiller mes conversations privées en violation des conditions des visites dans les pays des rapporteurs spéciaux. À diverses occasions, j'ai découvert des fonctionnaires du gouvernement assis et prenant des notes lors de mes réunions privées avec des villageois. »²

1.2. Persécution des dissidents

Selon l'ONG *Human Rights Watch* (HRW), le Code pénal laotien prévoit des peines d'emprisonnement de 5 à 15 ans pour les dissidents faisant de la propagande antigouvernementale ou les journalistes critiquant les actions gouvernementales. En Thaïlande, des dissidents exilés de l'association « Free Laos and Human Rights » ont déclaré en 2019 à HRW être sous la surveillance d'agents laotiens et avoir reçu des intimidations de leur part.³

Le 5 mars 2016, trois membres de cette organisation, MM. Somphone Phimmasone et Soukane Chaithad, ainsi que Mme Lodkham Thammavong, résidant en Thaïlande, ont été arrêtés à leur retour au Laos. Ils ont été détenus au secret. Le 22 mars 2017, ils ont été **condamnés par la justice laotienne respectivement à des peines d'emprisonnement de 20, 16 et 12 ans** et de lourdes amendes (25 500\$, 12 900\$ et 1 300\$) pour « trahison de la nation » (art. 56 du Code pénal), « propagande contre l'Etat » (art.65) et « rassemblements en vue de provoquer des désordres sociaux » (art.72). Il leur était reproché de critiquer le PRPL, d'avoir participé à des actions appelant au respect de la démocratie et des droits de l'homme au Laos, d'avoir créé en Thaïlande une organisation de défense des droits des travailleurs, et d'avoir déployé le drapeau royal laotien dans la province de Savannakhet au Laos. Ils auraient été incarcérés à la prison Samkhe dans la province de Vientiane. Le 26 mai 2016, le ministre de la Sécurité publique a annoncé à la télévision que les forces spéciales avaient annihilé un groupe critiquant le gouvernement et le Parti communiste sur Facebook. Les rapporteurs spéciaux des Nations unies ont demandé au gouvernement laotien dans quelle mesure les charges retenues

¹ Nations unies, Haut-Commissariat aux droits de l'homme, Office of the High Commissioner for Human Rights (OHCHR), 28/03/2019, [url](#)

² Nations unies, Haut-Commissariat aux droits de l'homme, Office of the High Commissioner for Human Rights (OHCHR), 28/03/2019, [url](#)

³ Human Rights Watch (HRW), 07/09/2019, [url](#)

contre les condamnés étaient compatibles avec la Convention internationale des droits civils et politiques que celui-ci avait signé le 25 septembre 2009.⁴

Le 26 août 2019, un autre membre de cette association, Od Sayavong, reconnu réfugié en Thaïlande par le HCR, a disparu et aurait été enlevé à son domicile à Bangkok.⁵

2. Fermeture des frontières depuis la pandémie de coronavirus

En mars 2020, un confinement général a été imposé. Les frontières ont été fermées et l'entrée des étrangers est devenue presque impossible. Les entreprises ont repris leurs activités, mais le secteur du tourisme s'est effondré et les exportations ont chuté. Ainsi, l'Etat a cédé sa participation dans la compagnie nationale d'électricité, Electricité du Laos, au secteur privé.⁶

A la fin de l'année 2020, sur les 300 000 Laotiens enregistrés comme travailleurs en Thaïlande, de 100 000 (selon la Banque mondiale) à 200 000 (selon des ONG) sont rentrés au Laos. A l'annonce d'une deuxième vague de la pandémie de coronavirus en Thaïlande, un représentant du ministère des Affaires étrangères laotien, sous couvert de l'anonymat, a déclaré, en décembre 2020, à *Radio Free Asia* (RFA) que même **les travailleurs laotiens de l'étranger ne pouvaient plus entrer au Laos**.⁷ En février 2021, RFA a pu constater que les travailleurs laotiens de la province de Nongkhai en Thaïlande, située en face de Vientiane sur la rive droite du Mékong, ne pouvaient plus rentrer au Laos du fait de la fermeture de la frontière et étaient contraints de dormir sur leur lieu de travail.⁸

RFA annonçait également en février 2021 que la frontière lao-vietnamienne était fermée aux voyageurs, et que seules les personnes disposant d'une autorisation spéciale délivrée par le consulat laotien pouvaient être admises. Même **les étudiants laotiens ne peuvent pas retourner visiter leur famille au Laos**. Les camions de marchandises doivent changer de chauffeur à la frontière pour qu'un Laotien les conduise sur les routes laotiennes.⁹

3. Rapatriements forcés depuis les Etats-Unis

Selon le service lao du média *Voice of America* (VOA), 2,7 millions de personnes originaires des pays de l'ex-Indochine française vivent actuellement aux Etats-Unis, et, selon les statistiques officielles, 68% d'entre elles y résident légalement. Ainsi, 32% peuvent être expulsées pour violation de la législation sur l'immigration. Or la plupart de celles-ci ignoraient les procédures de régularisation ou ont été mal conseillées. De plus, en 1996, la loi pénale a changé, frappant d'expulsion les étrangers ayant été condamnés à au moins une année d'emprisonnement (même avant 1996¹⁰) ou pour certains motifs graves, la nationalité américaine ne pouvant, d'ailleurs, plus leur être accordée en raison de ces condamnations.¹¹

Selon le *South Asia Resource Center* (SEARAC, ONG de défense des droits des communautés cambodgienne, laotienne et vietnamienne aux Etats-Unis), **entre 1988 et 2017, 4 739 personnes d'origine laotienne ont reçu un arrêté d'expulsion**. 4 533 d'entre elles résident encore aux Etats-Unis dans une situation incertaine, sans savoir à quelle date elles seront expulsées au Laos, car les autorités américaines ne sont pas en mesure de les renvoyer au Laos. Cependant, **206 ont déjà été renvoyées au Laos** selon le bilan effectué en 2018. Le SEARAC n'a pu obtenir aucune nouvelle du devenir de ces dernières, car, à la différence du Cambodge, **il n'existe au Laos aucune association indépendante travaillant à l'insertion des rapatriés** (logement, emploi, etc.) et les personnes contactées au Laos ne donnent aucune information sur un éventuel retour des rapatriés aux Etats-Unis. En effet, il n'y a pas d'accord entre les gouvernements laotien et américain sur les rapatriements, alors qu'il en existe un entre les gouvernements cambodgien et américain.¹²

⁴ Nations unies, Haut-Commissariat aux droits de l'homme, Office of the High Commissioner for Human Rights (OHCHR), 30/06/2017, [url](#)

⁵ Human Rights Watch (HRW), 07/09/2019, [url](#) ; Nations unies, Haut-Commissariat aux droits de l'homme, Office of the High Commissioner for Human Rights (OHCHR), 01/10/2019, [url](#)

⁶ Enfants du Mékong, 10/2020, [url](#)

⁷ Radio Free Asia (RFA), 30/12/2020, [url](#)

⁸ Radio Free Asia (RFA, en lao), 01/02/2021, [url](#)

⁹ Radio Free Asia (RFA, en lao), 02/02/2021, [url](#)

¹⁰ South Asia Resource (SEARAC), 27/01/2021, [url](#). Ces lois sont intitulées : Anti-Terrorism and Effective Death Penalty Act ; the Illegal Immigration Reform and Immigrant Responsibility Act.

¹¹ Voice of America (VOA, en lao), 07/02/2019, [url](#)

¹² Voice of America (VOA, en lao), 07/02/2019, [url](#)

Selon le SEARAC, le gouvernement américain peut se passer d'un accord, et cherche surtout à obtenir que les autorités laotiennes acceptent le rapatriement de leurs ressortissants. Ainsi, le 10 juillet 2018, il a interdit la délivrance de visas aux responsables laotiens des services d'immigration et aux membres de leurs familles dans l'espoir de les influencer sur ce sujet. Le gouvernement laotien a protesté et accepté deux cas de rapatriement en juillet 2018. Cependant, en 2019, le SEARAC n'a constaté aucune évolution dans le rythme des rapatriements, le gouvernement laotien maintenant son attitude de fermeté, à la différence du Cambodge et du Viêt-Nam.¹³

Selon le SEARAC, entre 1988 et 2017, **les autorités laotiennes n'ont autorisé à rentrer au Laos parmi les Laotiens frappés d'un arrêté d'expulsion que ceux disposant d'un passeport laotien valide et entretenant des relations avec l'ambassade du Laos** à Washington. Elles ont refusé d'accepter le rapatriement de tous ceux qui n'avaient pas de passeport ou avaient un passeport à la date d'expiration périmée et non prorogée. Or la plupart des personnes concernées sont des enfants de réfugiés ou des personnes ayant rejoint des membres de leur famille établis aux Etats-Unis. Ainsi, ces personnes sont devenues **apatrides**, car le Laos refuse de leur reconnaître la nationalité laotienne et elles ne peuvent plus acquérir la nationalité américaine en raison de leur condamnation pénale. Les autorités américaines peuvent les détenir pendant six mois après l'arrêté d'expulsion, mais doivent ensuite les libérer si elles n'ont pas pu les expulser au Laos.¹⁴

Selon le *think tank Transactional Records Access Clearinghouse* (TRAC) de l'université de Syracuse (Etat de New York, Etats-Unis), les nombres de condamnations à l'expulsion de Laotiens prononcées par la justice américaine étaient les suivants depuis 2017 :

2020 : 136 cas ; 2019 : 113 cas ; 2018 : 119 cas ; 2017 : 118 cas.¹⁵

¹³ Voice of America (VOA, en lao), 07/02/2019, [url](#) ; Xinhua, 16/07/2018, [url](#) ; The Laotian Times, 13/07/2018, [url](#)

¹⁴ Voice of America (VOA, en lao), 07/02/2019, [url](#)

¹⁵ Transactional Records Access Clearinghouse (TRAC), [url](#)

Bibliographie

Sites web consultés en février 2021.

Organisations intergouvernementales

Nations unies, Haut-Commissariat aux droits de l'homme, Office of the High Commissioner for Human Rights (OHCHR), « Thailand/Lao PDR: UN experts concerned by disappearance of Lao human rights defender », Genève, 01/10/2019,

<https://ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25087&LangID=E>

Nations unies, Haut-Commissariat aux droits de l'homme, Office of the High Commissioner for Human Rights (OHCHR), « Mandates of the Special Rapporteur on the promotion and protection of the right to freedom of opinion and expression; the Special Rapporteur on the rights to freedom of peaceful assembly and of association and the Special Rapporteur on the situation of human rights defenders », Genève, 30/06/2017, ref. AI.LAO 1/2017,

<https://spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadPublicCommunicationFile?gld=23192>

Nations unies, Haut-Commissariat aux droits de l'homme, Office of the High Commissioner for Human Rights (OHCHR), « Statement by Professor Philip Alston, United Nations Special Rapporteur on extreme poverty and human rights on his visit to Lao PDR, 18-28 March 2019 », Vientiane, 28/03/2019,

<https://ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=24417&LangID=E>

Think tank

Transactional Records Access Clearinghouse (TRAC), « New Deportation Proceedings Filed in Immigration Court », Université de Syracuse, Etat de New York, Etats-Unis, consulté le 08/02/2021,

https://trac.syr.edu/phptools/immigration/charges/deport_filing_charge.php

Organisations non gouvernementales

South Asia Resource (SEARAC), « New Way Forward Act Would Offer Relief to Many Southeast Asian Refugees Facing a “Life Sentence” of Deportation », 27/01/2021,

<https://www.searac.org/immigration/new-way-forward-act-would-offer-relief-to-many-southeast-asian-refugees-facing-a-life-sentence-of-deportation/>

Enfants du Mékong, « Situation au Laos dans le contexte du Covid », 10/2020,

<https://www.enfantsdumekong.com/le-laos-et-la-covid-etat-de-la-situation-octobre-2020/>

Human Rights Watch (HRW), « Thailand: Lao Refugee Feared ‘Disappeared’ », 07/09/2019,

<https://www.hrw.org/news/2019/09/07/thailand-lao-refugee-feared-disappeared>

Médias

Radio Free Asia (RFA), « ຊາຍແດນລາວ-ວຽດ ຍັງປິດຍ້ອນ ໂຄວິດ-19 » (La frontière lao-vietnamienne est encore fermée à cause de la covid-19), 02/02/2021, <https://www.rfa.org/lao/daily/health/laos-vietnam-borders-gates-closed-due-to-coronavirus-02022021223823.html>

Radio Free Asia (RFA), « ຄົນງານລາວຢູ່ໄທຍະ ໄລຍະ ໂຄວິດ-19 ຮອບ 2 » (les travailleurs laotiens de Thaïlande au temps de la seconde vague de la covid-19 »), 01/02/2021,

https://www.rfa.org/lao/video?v=1_il404rhp*

Radio Free Asia (RFA), « Second Wave of Coronavirus in Thailand Leaves Lao Migrants Unemployed and Stranded », 30/12/2020, <https://www.rfa.org/english/news/laos/thailand-12302020114129.html>

Voice of America (VOA), « ຊາວອົບພະຍົບ ເຊື້ອສາຍລາວ ຈຳນວນ 4,739 ຄົນ ໄດ້ຮັບຄຳສັ່ງ ຖືກເນລະເທດ ກັບຄືນໄປລາວ » (4 739 immigrants d'origine laotienne ont reçu l'ordre de rentrer au Laos), 07/02/2019, <https://lao.voanews.com/a/lao-immigrants-receive-final-deportation-order/4776671.html>

Xinhua (agence de presse officielle chinoise), « Laos expresses regret, disappointment over U.S. visa sanctions », 16/07/2018, http://www.xinhuanet.com/english/2018-07/16/c_137328080.htm

The Laotian Times, « Government of Laos Responds to US Visa Restrictions », 13/07/2018, <https://laotiantimes.com/2018/07/13/government-laos-responds-us-visa-restrictions/>